



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°19/2021
règlementant la circulation et le stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'avis favorable du gestionnaire de la voirie,
VU la demande en date du 01/07/2021 par laquelle l'entreprise SOGECA sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement au réseau R-GDS au n°50 rue du Général Leclerc, du 19/07/2021 au 30/07/2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement dans la rue du Général Leclerc ;

ARRETE

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés du 19/07/2021 au 30/07/2021, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sur le territoire de la commune d'Eckwersheim sont modifiés comme suit :

- La chaussée sera rétrécie ponctuellement afin de garantir le passage des véhicules dans les deux sens. Si le rétrécissement ne permet pas le passage de la circulation des usagers de la route, alors il faudra mettre en place un alternat par feux avec minuteur.
- Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.
- Un cheminement piéton devra être assuré afin de garantir la traversée de la zone de chantier en toute sécurité par les piétons.

Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise SOGECA.

Article 3 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- la CTS
- L'entreprise SOGECA
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 6 juillet 2021

Le Maire
Camille BADER

